



HERITIER CONJOINT SURVIVANT

Par **BONDU GAELLE**, le **24/02/2017** à **13:45**

Bonjour,
nos parents ont un contrat de mariage depuis 1990.
Notre papa est décédé le 24 janvier 2017.
Notre maman est toujours vivante.
J'aimerais avoir confirmation que l'héritière est bien notre maman.
la succession est inférieure à 5 000 €uros.
que faut il faire ?

Par **youris**, le **24/02/2017** à **13:57**

bonjour,
pour répondre, il faudrait connaître le régime matrimonial de vos parents.
l'indication du contrat de mariage est insuffisant, car on ne connaît le type de contrat signés
par vos parents.
salutations

Par **Visiteur**, le **26/02/2017** à **23:09**

Bsr
Plus que le régime matrimonial, il faut savoir quel est ce contrat dont vous parlez.
S'il s'agit d'un contrat... de mariage,, ou d'une donation au dernier vivant ?
Cette dernière confère au survivant la possibilité de choisir entre une part en pleine propriété
et oU d'une part ou de la totalité en usufruit.